

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 8 novembre 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 19 du 11 mai 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *PAYRISSAT Robert et PAYRISSAT
Alain. — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : Robert Payrissat et Alain Payrissat.

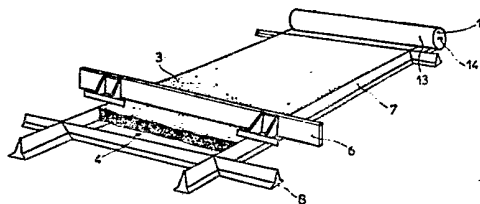
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Bernard Ravina.

⑤4 Procédé de fabrication d'aires de sport, notamment de courts de tennis et les moyens mis en œuvre pour la réalisation dudit procédé.

⑤7 La présente invention concerne un procédé de fabrication d'aires de sport et les moyens mis en œuvre pour la réalisation dudit procédé.

Le procédé selon l'invention consiste à réaliser une fondation d'épaisseur variable par exemple en gravier concassé sur une surface plane 2, puis à mettre en place et à caler des moyens de drainage selon une trame déterminée, à remplir d'un béton ou de tout autre matériau poreux 3, les volumes 4 définis par la trame, à égaliser la surface en s'appuyant sur les moyens de drainage, perméable et à disposer sur l'aire et/ou autour de celle-ci les aménagements spécifiques à son usage.



1 La présente invention concerne un procédé de fabrication d'aires de sport notamment de courts de tennis et les moyens mis en oeuvre pour la réalisation du dit procédé.

5 La construction des aires de sport et plus particulièrement de terrains de tennis nécessite généralement une main d'oeuvre qualifiée et demande beaucoup de temps.

D'autre part, la constitution de tels terrains ne permet pas une évacuation rapide des eaux de pluie, ce qui entraîne une interruption assez longue d'utilisation de ces terrains.

10 De plus, les joints placés entre les différentes dalles constituant la surface de jeu sont d'une manière générale larges et débouchent sur la dite surface et provoquent donc des faux rebonds au cours du jeu.

15 La présente invention obvie à ces inconvénients en proposant un procédé de construction d'aire de sport rapide, nécessitant peu de main d'oeuvre qualifiée et mettant en oeuvre des moyens permettant l'évacuation rapide des eaux de pluies et évitant les faux rebonds sur la surface de jeu.

20 A cet effet, le procédé selon l'invention consiste à mettre en place et à caler des moyens de drainage, selon une trame déterminée sur une fondation réalisée sur une surface plane, à étendre un béton poreux coulé ou tout autre matériau poreux et égalisé dans les volumes définis par la trame un matériau perméable de revêtement.

Selon une autre caractéristique du procédé, les moyens de drainage sont placés dans un béton de calage.

25 D'autres avantages et caractéristiques apparaîtront à la lecture de la description et en se référant aux dessins donnés à titre d'exemples non limitatifs en lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de la mise en oeuvre du procédé selon l'invention,
- 30 - la figure 2 est une coupe en perspective d'une partie de l'aire de sport obtenue par le procédé,

- 1 - les figures 3 à 7 sont des coupes des règles de drainage suivant différentes formes de réalisation utilisées pour la mise en oeuvre du procédé selon l'invention,
- 5 - la figure 7 est une vue en coupe de l'embase d'une règle de drainage selon une forme de réalisation.

La présente invention a pour objet un procédé de construction d'aires de sport notamment de courts de tennis et les éléments pour la mise en oeuvre du dit procédé.

10 Le procédé selon l'invention (figure 1) consiste à réaliser une fondation d'épaisseur variable par exemple en gravier concassé sur une surface plane 2 puis à mettre en place et à caler des moyens de drainage selon une trame déterminée, à remplir d'un béton 3 ou tout autre matériau poreux les volumes 4 définis par la trame, à égaliser la surface en s'appuyant sur les moyens de drainage, à étendre sur la surface ainsi obtenue un matériau de revêtement 7 perméable et à disposer sur l'aire et/ou autour de celle-ci les aménagements spécifiques à son usage.

20 Comme représenté en figure 2, les moyens de drainage selon l'invention sont bloqués en position par un béton de calage 5 de manière à ce qu'ils soient tous dans un même plan horizontal.

Les dits moyens sont disposés suivant au moins deux directions afin de définir entre eux les volumes 4 de la trame du terrain.

25 Le béton 3 de remplissage des dits volumes est du type poreux afin de laisser passer l'eau, et est arasé par exemple à l'aide d'une règle normale ou vibrante 6 de type connu en s'appuyant sur les moyens de drainage de manière à obtenir une surface horizontale comme représentée en figure 1.

Les extrémités des moyens de drainage sont donc dans le même plan que la surface horizontale obtenue par arasement.

30 L'aire de sport ainsi obtenue est donc uniformément plane et n'ent. 3

- 1 raîne aucun faux rebond car les moyens de drainage n'apparaissent pas en surface.

De plus, les moyens de drainage et les matériaux perméables utilisés permettent un séchage instantané du terrain.

- 5 Les dits moyens de drainage utilisés aussi comme règle de guidage pour l'arasement de la couche de béton poreux 3 sont constitués d'une règle 7 creuse longiforme dotée d'une embase 7 partiellement noyée dans le béton de calage 5 et pouvant être emboîtée transversalement à une règle du même type afin de définir la trame (figure 2).

- 10 La règle 7 est d'autre part dotée d'orifices 9 de passage des eaux, ménagés à travers l'épaisseur de la paroi de la règle 7 sur au moins une même ligne horizontale et est dotée d'au moins un conduit 10 d'évacuation des eaux vers l'extérieur du terrain dans lequel débouchent les orifices 9.

- 15 Selon une forme préférentielle de réalisation représentée aux figures 3 à 7, la règle 7 comporte deux conduits 11 placés chacun dans un support 11 solidaire de part et d'autre d'une partie centrale 12 comportant un fond 12A et de hauteur supérieure à celle des supports 11.

- Les orifices 9 sont ménagés dans les supports 11 et communiquent avec
20 les conduits 10.

Les dits conduits 11 sont préférentiellement cylindriques et les supports 11 épousent intérieurement la forme de ceux-ci et sont dotés d'un fond 11A situé selon une forme de réalisation dans le même plan que le fond 12A de la partie centrale 12.

- 25 Les orifices 9 sont ménagés sur la partie extérieure arrondie du support 11 et ont la forme d'une entaille ménagée verticalement.

L'embase 8 de la règle 7 est donc constituée par les fonds 11A des supports 11 et le fond 12A de la partie centrale 12.

- 30 Selon une autre forme de réalisation représentée en figure 8, l'embase

1 8 présente deux parois inclinées vers le haut symétriquement par rapport à l'axe médian AA' de la règle.
Cette conformation de l'embase 8 est susceptible d'assurer un meilleur positionnement et un meilleur blocage de la règle dans le béton de calage 5.

La partie centrale 12 peut présenter la forme d'un arc de cercle ou d'une parabole (figure 5) dont les branches sont dirigées vers le bas et sont reliées par le fond 12A ou bien la forme d'un rectangle (figure 4) ou bien encore la forme d'un trapèze (figure 6) ou celle d'une ellipse (figure 7).

Selon une forme préférentielle de réalisation, la partie centrale 12 (figure 3) a la forme d'un triangle isocèle ou équilatéral afin d'offrir une plus grande surface d'accrochage au béton poreux 3 sur la règle 7 et de présenter une très faible épaisseur en son extrémité supérieure.

Avantageusement, les parois latérales de la partie centrale 12 sont entretoisées afin de rigidifier la règle 7.

La dite règle est préférentiellement réalisée en un matériau plastique afin qu'elle forme un joint de dilatation entre deux couches de béton poreux 3 susceptible d'absorber les déformations de celles-ci.

L'invention prévoit l'utilisation d'un rouleau 13 cylindrique creux fermé en ses deux extrémités représenté en figure 1.

Sur un de ces extrémités est placé un robinet 14 de remplissage et de vidage du rouleau et un orifice de fuite 15 pouvant être obturé.
Un liquide par exemple de l'eau est placé dans le rouleau par le robinet 14 afin d'alourdir celui-ci pour le roulage.

Le rouleau est ensuite vidé pour sa manutention ou pour l'expédition des composants lorsque l'installation est vendue en lot.

L'aire de sport obtenue par le procédé ci-dessus et les moyens mis en oeuvre pour la réalisation du dit procédé peut recevoir tous aménage

- 1 ments spécifiques à son usage tels que poteaux de filet, grillages de protection, coloration de la surface.

La partie centrale 12 de la règle 7 peut servir de passage des câbles électriques pour l'éclairage de l'aire de sport.

- 5 Le procédé selon l'invention et les moyens mis en oeuvre pour la réalisation de ce procédé permettent la construction rapide d'aires de sport, l'évacuation instantanée des eaux de pluie hors de celles-ci et ne nécessitent pas d'entretien pour de telles surfaces.

- 10 Il va de soi que la présente invention peut recevoir tous aménagements et toutes variantes sans pour autant sortir du cadre du présent brevet.

REVENDICATIONS

1 R1/ Procédé de fabrication d'aires de sport et notamment de courts de
tennis caractérisé en ce qu'il consiste à mettre en place et à
caler des moyens de drainage selon une trame déterminée sur une
5 fondation (1) et à étendre un béton poreux (3) ou tout autre
matériau poreux ou perméable coulé et arasé dans chacun des volu-
mes (4) définis par la trame.

R2/ Procédé de fabrication selon la revendication 1 caractérisé en ce
qu'il consiste à placer les moyens de drainage dans un béton de
calage (5) coulé dans la fondation (1).

10 R3/ Mise en oeuvre du procédé selon les revendications 1 et 2 caracté-
risée en ce que les règles (7) constituant les moyens de drainage
sont dotées d'orifices (9) de passage des eaux ménagés à travers
l'épaisseur de la paroi de la dite règle et qu'elles sont dotées
chacune d'au moins un conduit (10), d'évacuation des eaux vers
15 l'extérieur du terrain, dans lequel débouchent les orifices (9).

R4/ Mise en oeuvre du procédé selon les revendications 1 et 3 caracté-
risée en ce que la règle (7) comporte deux conduits (10) placés
dans deux supports (11) solidaires de part et d'autre d'une partie
centrale (12) comportant un fond (12A) et de hauteur supérieure à
20 celle des supports (11).

R5/ Mise en oeuvre du procédé selon la revendication 1 et les revendi-
cations 4 et 5 caractérisée en ce que l'embase (8) de la règle (7)
peut présenter deux parois inclinées vers le haut symétriques par
rapport à l'axe médian AA' de la dite règle afin d'assurer un
25 meilleur calage et un meilleur positionnement de celle-ci dans le
béton de calage (5).

R6/ Mise en oeuvre du procédé selon les revendications 1 caractérisée
en ce que le rouleau (13) utilisé pour les roulages successifs du
matériau de revêtement perméable, formé d'un cylindre creux fermé
30 en ses deux extrémités, est doté sur une de ses extrémités d'un
robinet (14) de remplissage et de vidage afin de placer un liquide

dans le rouleau pour l'alourdir pour le roulage et de le vider
pour sa manutention.

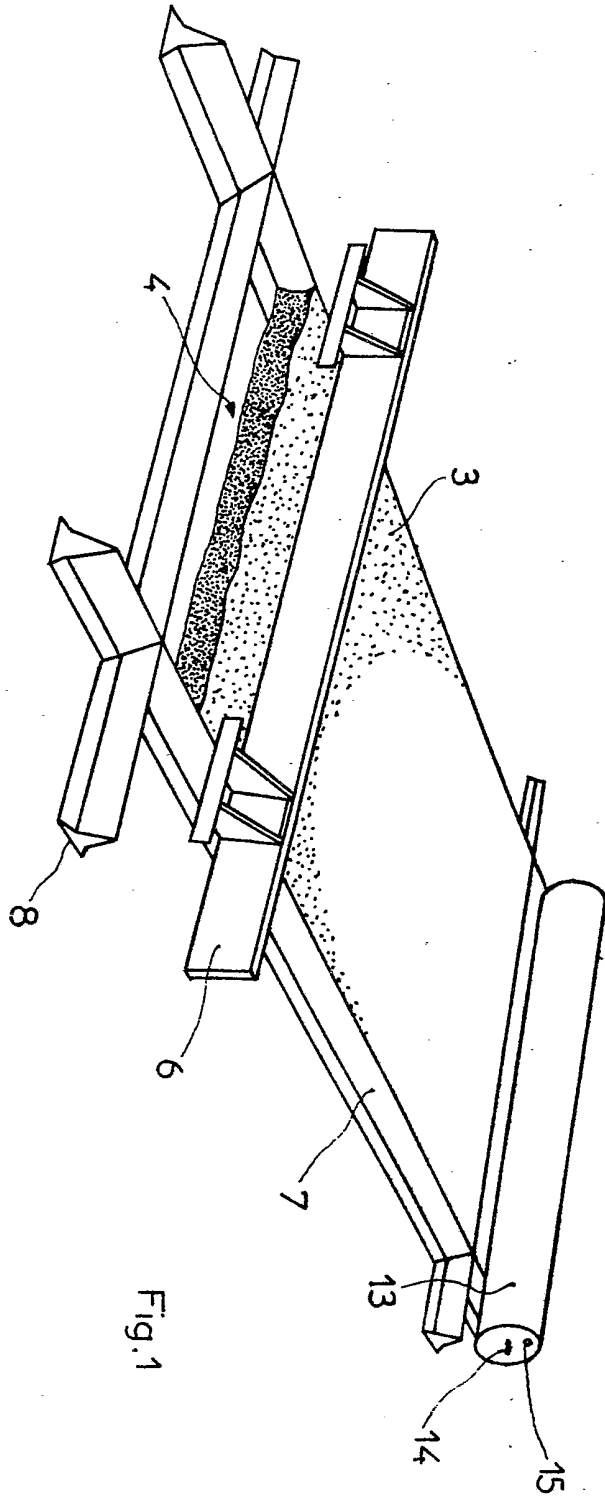


Fig. 1

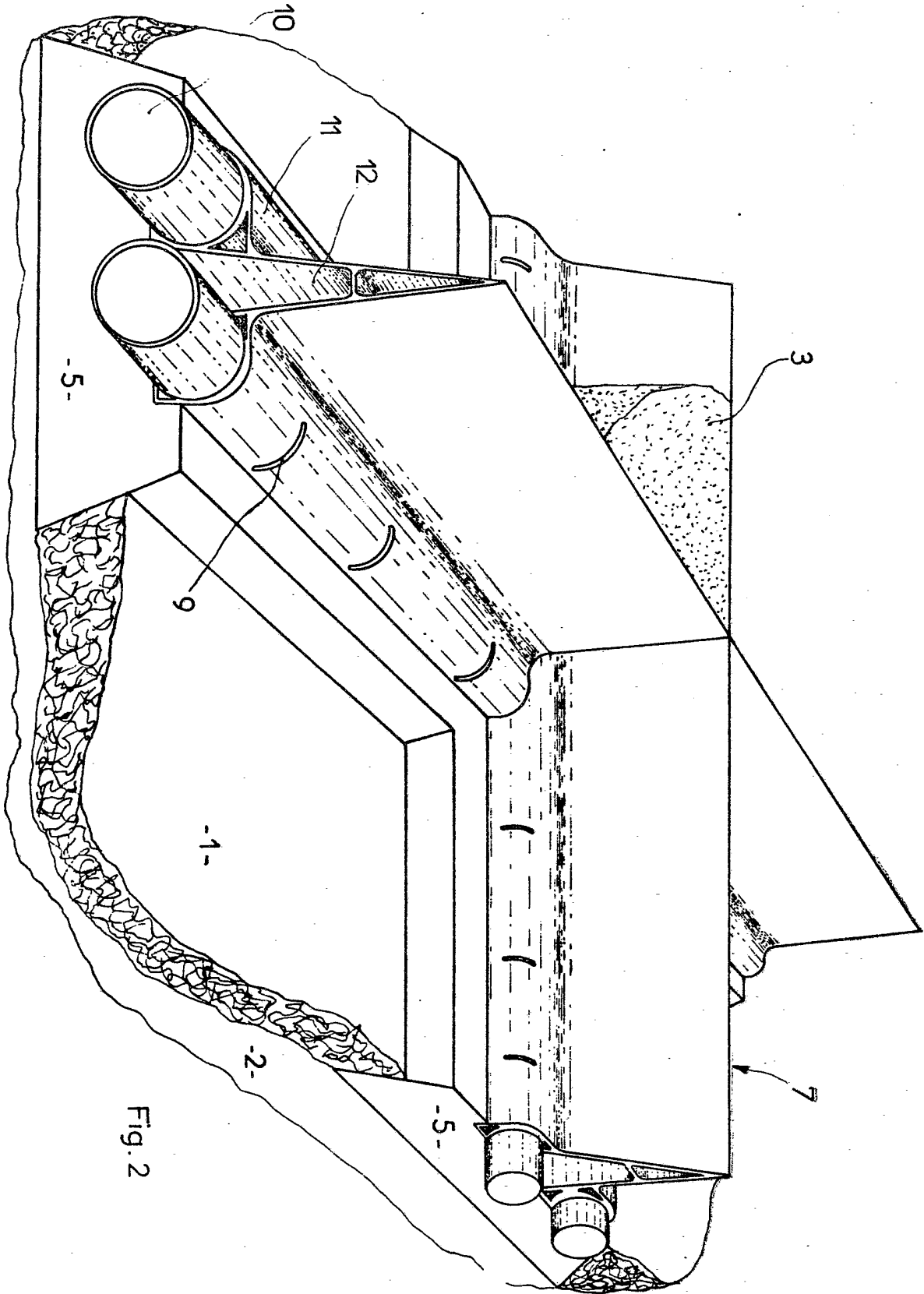


Fig. 2

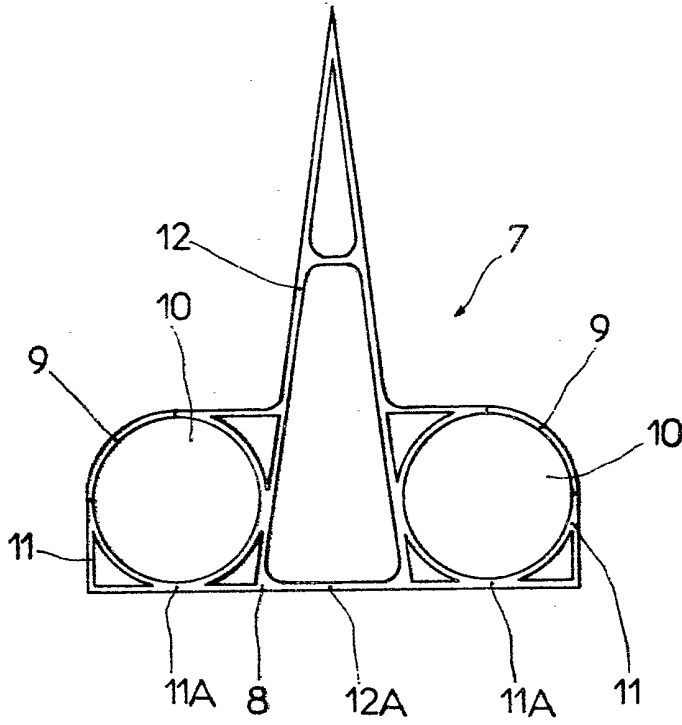


Fig.3

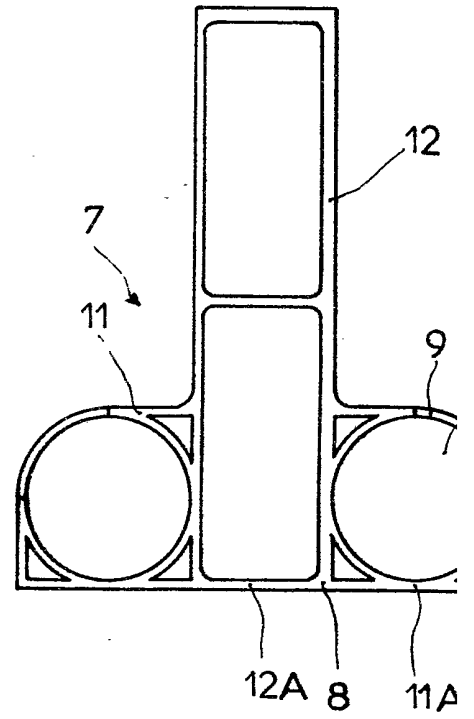


Fig.4

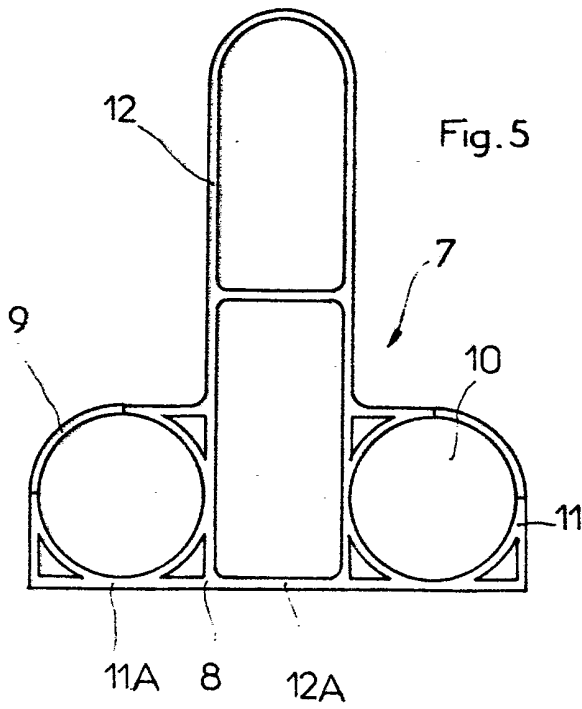


Fig.5

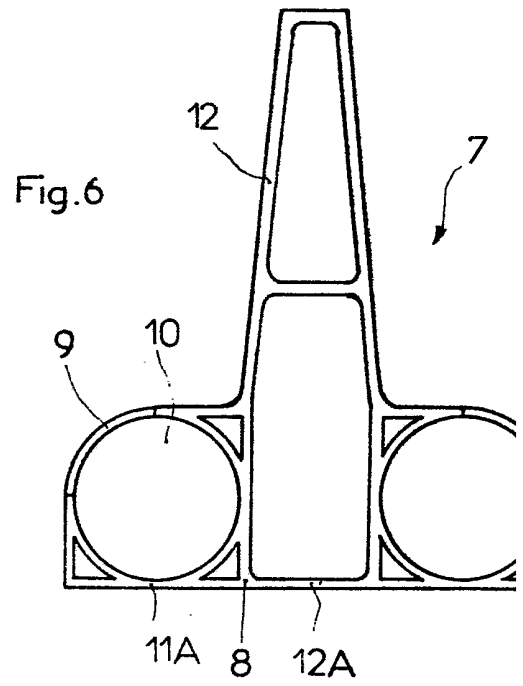


Fig.6

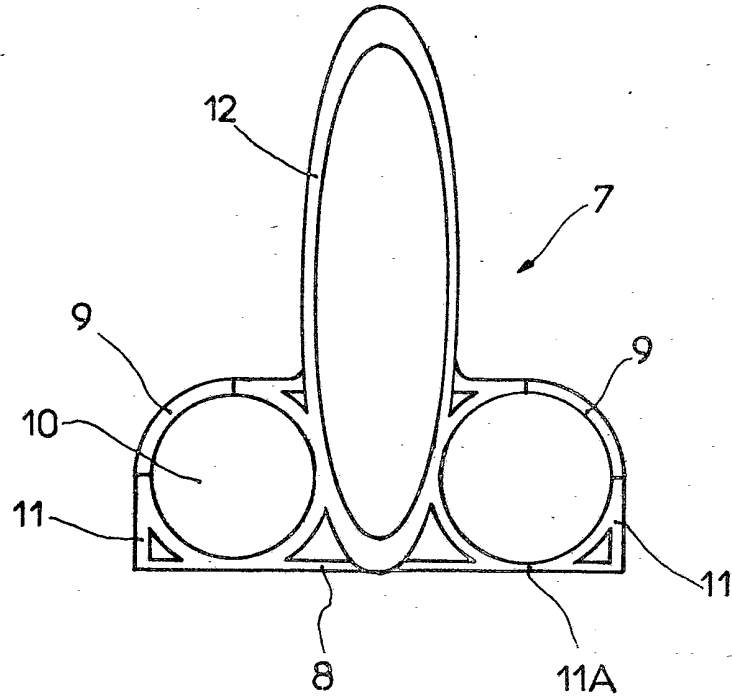


Fig. 7

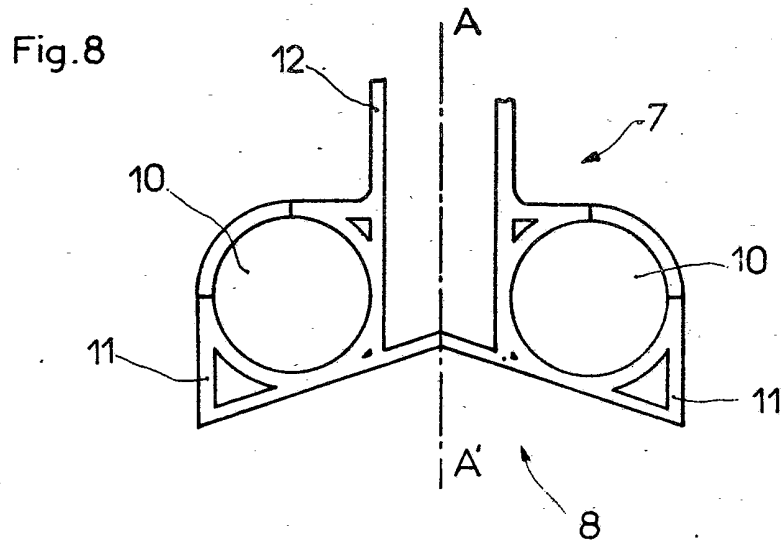


Fig. 8